



## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL**

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 de la ville, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2024 a été voté le 03 avril 2024 par le conseil municipal.

Le budget 2024 et son élaboration ont été marqués par les éléments suivants :

Malgré un contexte international incertain en raison de la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen Orient (Israël/Gaza), la Commune de Mandelieu-La Napoule souhaite rester prudente dans ses orientations tout en préservant une stratégie « offensive » en matière de développement de son territoire.

L'impact de l'inflation sur les matières premières a entraîné une augmentation du prix des énergies et des matériaux. De plus, les prévisions du taux d'inflation en 2023 étaient estimées à 7,1% et la consolidation en 2024 du taux est de 3,9%, ce qui engendre une réduction de la dynamique des bases fiscales et donc des recettes pour la collectivité.

Ainsi au regard de cet environnement international et national, Mandelieu-La Napoule maintient son engagement sans impacter le pouvoir d'achat des administrés en gardant une fiscalité communale stable depuis 15 ans tout en poursuivant sa politique d'investissement et de services à la population.

Les axes retenus pour cette année 2024 pour le prochain budget principal sont :

### Section de Fonctionnement

- Stabilité des taux communaux d'imposition
- Stabilité des effectifs au sein de la collectivité
- Maintien des niveaux de prestations et de la qualité des services publics
- Poursuite des actions de résilience et de protection des personnes
- Développement des prestations à destination des Séniors et des Familles
- Renforcement du rayonnement et de l'attractivité du territoire par des actions culturelles
- Soutien du tissu économique local par des actions d'animation et de promotion

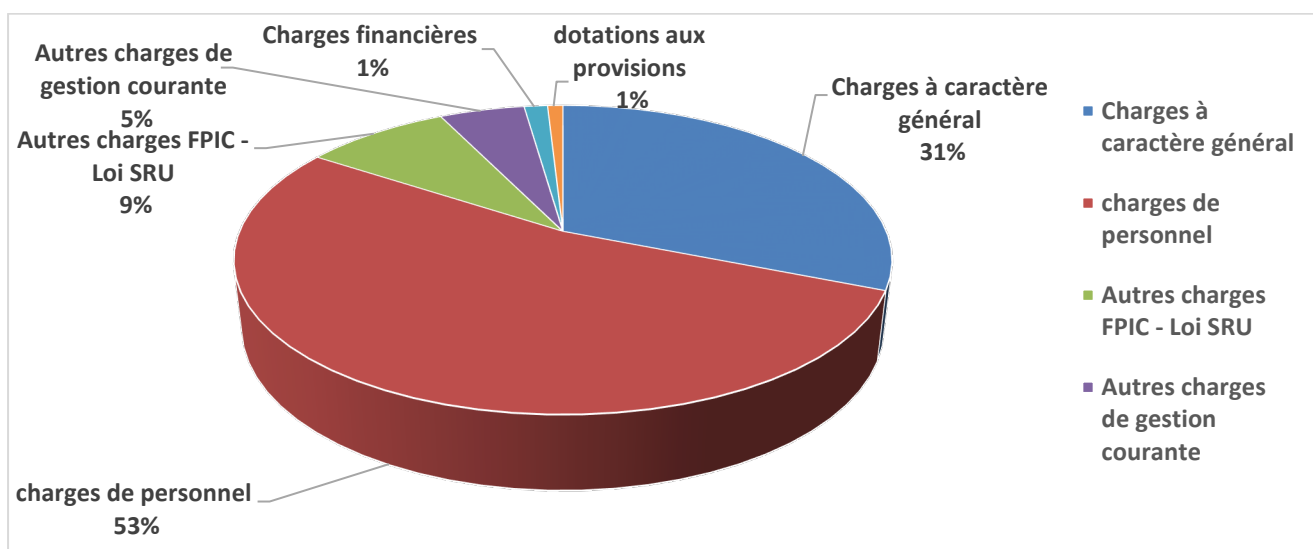
## Structure du budget :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

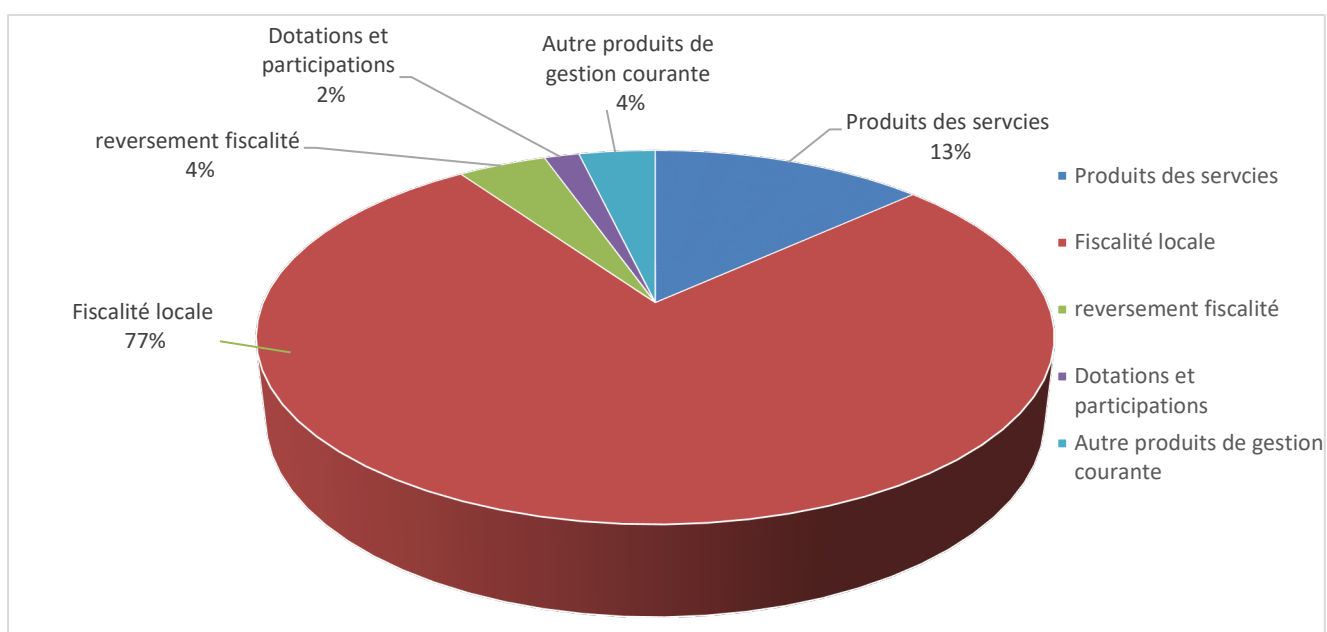
- 1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales et de la fiscalité indirecte, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueils de loisirs...) et aux produits des domaines.



- 2. La section d'investissement (qui a vocation à entretenir le patrimoine et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir).

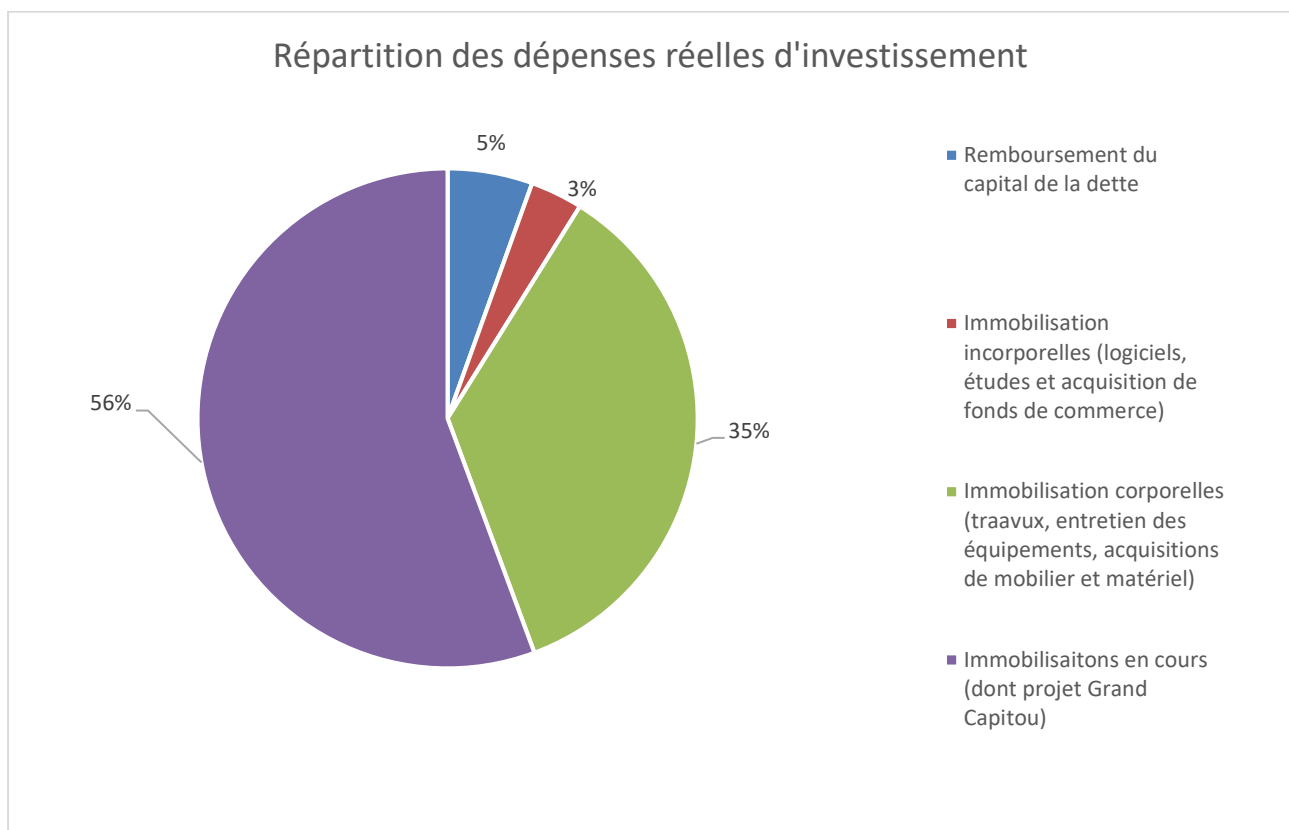
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les axes retenus pour cette année 2024 pour le prochain budget principal sont :

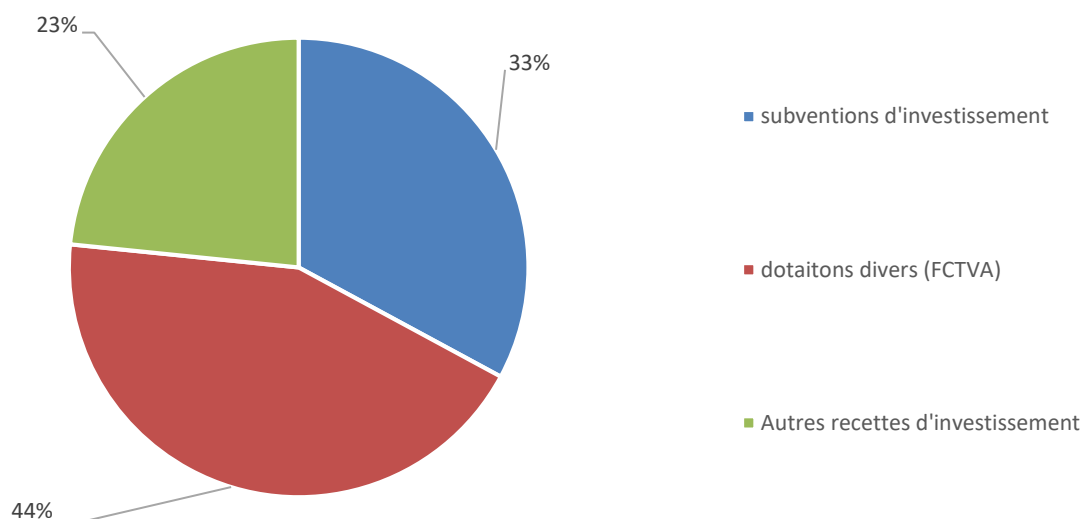
#### Section d'Investissement

- Réalisation de la phase 2 des travaux du Grand Capitou
- Démarrage de la phase 1 du projet Bord de Mer (élargissement berges de Siagne)
- Poursuite du tracé « Euro Vélo »
- Développement des aménagements et embellissement de proximité (voirie, éclairage public)
- Déploiement des actions et travaux en faveur de la transition écologique
- Accroissement des investissements en faveur de la sécurité de proximité (vidéosurveillance, smartcity, ...)
- Essor du programme « Nature en Ville » avec la plantation d'arbres et renaturation d'espaces urbanisés



En recettes d'investissement, on trouve principalement : les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (leFCTVA).

## Répartition des recettes d'investissement



### Présentation synthétique du budget :

Le budget primitif 2024 s'établit à 160 012 253.39 €

<b>Dépenses de fonctionnement : 95 497 742.34 €</b>	
Charges à caractère général	15 503 840 €
Charges de personnel	26 555 000 €
Charges financières	685 695 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	7 206 079.45 €
Virement à la section d'investissement	41 547 127.89 €
Amortissements	4 000 000 €

**Dépenses d'investissement : 64 514 511.05 €**

<b>Recettes de fonctionnement : 95 497 742.34 €</b>	
Produits des services	8 149 760.97 €
Produit de la fiscalité	50 055 000 €
Dotations	1 042 567.96 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	3 059 049.18 €
Résultat reporté 2022	33 191 364.23 €

Remboursement du capital de la dette	3 495 033 €
Dépenses d'équipement	57 407 183.28
Autres dépenses réelles d'investissement	3 612 294.77 €

<b>Recettes d'investissement : 64 514 511.05 €</b>	
Virement de la section d'investissement	41 547 127.89 €
Amortissements	4 000 000 €
Dotations et fonds	85 000 €
Subventions d'investissement perçues	1 816 477 €
Autres recettes réelles d'investissement	5 460 000 €
Résultat reporté	11 605 906.16 €